



Vallée du Lot et du Vignoble

mairie.belaye@orange.fr

Numéro 145 (Janvier 2023)

SOMMAIRE

p. 1-2 : Le mot du maire et les vœux en occitan (merci à Michel) et en français
p. 3-7 : Compte-rendu du Conseil municipal du 13 septembre et du 12 décembre
p. 8 : Carnets

Sem pas gaire, ara, per parlar ni mai comprene
nòstra lenga occitana, mas un còp dins l'annada,
es un vertadièr plaser d'escriure quauques mots
sul butleti de la comuna. Vèni donc, coma de
costuma, vos desirar a totes una plan bona annada
2023.

LE MOT DU MAIRE

La municipalité de Belaye souhaite à toutes et tous une très bonne année nouvelle. 2023 sera le temps de la réflexion sur la mise en œuvre de projets d'aménagement dans le village qui devraient améliorer l'accessibilité et la sécurité dans le respect d'un environnement préservé.

Nous communiquerons également prochainement à chacun sa nouvelle adresse, le conseil municipal ayant validé en décembre le bilan de l'adressage. Les plaques de rue seront posées et les plaques de numérotation seront ensuite remises à chaque résident.

Ce sera également pour la Communauté de communes, l'année de la mise en application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur lequel les élus communautaires travaillent depuis plusieurs années.

Enfin, 2023 sera comme à l'accoutumée à Bélaise marquée par de nombreux événements festifs et culturels : concerts, spectacles et expositions au Couvent, dans la Salle des fêtes, sur la Place du Mercadiel ou dans l'église.

Jacqueline et Pim au Couvent, et les Associations locales dans tous les autres lieux feront à n'en pas douter de Bélaise un village animé et actif tout au long de l'année, et où il fait bon vivre de janvier à décembre.

Agriculteurs, viticulteurs, artisans et artistes locaux contribueront, chacun dans leur domaine, à cette vitalité partagée.

Quelques dates à noter dès à présent :

- Samedi 14 janvier : spectacle théâtre à la salle des fêtes : « Les Femmes de Barbe Bleue » par la compagnie des Folies Passagères (*Vivre à Bélaise*).
- Dimanche 12 février : spectacle chansons à la salle des fêtes : « Mes Belles Castagnettes », Dominique Desmons (*Vivre à Bélaise*).
- Dimanche 12 mars : spectacle poésie à la salle des fêtes : « Poèmes à cracher » Sandra Calderan et Marie Fortuit (*Vivre à Bélaise*).
- Samedi 15 avril : spectacle chansons : Gérard Morel (*Vivre à Bélaise*).
- Dimanche 14 mai : spectacle chansons : Lou Casa (*Vivre à Bélaise*).
- Samedi 10 juin : spectacle théâtre « Ma Distinction » de Wally (*Vivre à Bélaise*).
- En juin : transhumance Luzech – Bélaise organisée par l'Association Foncière Pastorale.
- 29 et 30 juillet : fête votive organisée par le Comité des Fêtes.
- du 5 au 11 août : festival de violoncelles organisé par les Rencontres de Bélaise.
- Dimanche 26 novembre : foire de la Sainte Catherine organisée par le Comité des Fêtes.

GALETTE DES ROIS

Le Conseil Municipal de Bélaise vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023, et vous invite, après deux années d'abstinence cause covid, à venir partager la **galette des Rois**, le **dimanche 8 janvier 2023**, à partir de 15 h, dans la salle des fêtes, place du Mercadiel.

COMPTE-RENDU DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 13 septembre 2022

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, Danielle Lespinasse, Juliette Laevens, Isabelle Montétagaud

Étaient absents excusés : François Klère, Emmanuelle Leroyer, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Roland Pidoux

La séance débute à 19h30. C. Deshayes est secrétaire de séance.

La réforme des modalités de publicité des actes ne nous oblige plus à faire des comptes rendus des conseils municipaux mais seulement à publier les délibérations. Nous avons cependant décidé de continuer à diffuser un compte rendu sur le site internet de la commune.

Ordre du jour

Taxe d'aménagement : perçue par la commune et le département à chaque dépôt de permis de construire. Elle est maintenant demandée à l'achèvement des travaux ce qui pose problème quand la déclaration d'achèvement n'est pas faite, ce qui oblige à mettre en place une procédure qui complique les choses.

Actuellement de 1% à Bélaise, elle est en dessous de la moyenne de la CCVLV. Le conseil propose de la passer à 2%.

Délibération : augmentation acceptée à l'unanimité

Subventions aux associations

Elles doivent être revotées même si on les a déjà inscrites au budget.

Voyage scolaire en Auvergne des élèves de Castelfranc et Albas

Montant total de 562,50€

Délibération acceptée à l'unanimité

Tables et chaises

Utilisation des tables et chaises achetées conjointement par la mairie, le comité des fêtes, les Rencontres de violoncelle et l'AFP: une proposition de convention avait été faite par le maire, sans suite.

Le maire reprend cette convention en proposant un tarif de 2€ (1table et 2 bancs) par manifestation et 300€ de caution.

Les associations sus- nommées bénéficient de la gratuité. Les autres associations et les particuliers de Bélaise s'acquitteront de la redevance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Convention de location de la salle des fêtes

Une nouvelle convention plus précise sur le matériel mis à disposition sera rédigée mais le tarif ne change pas. En cas d'utilisation de l'espace extérieur, il faudra faire une demande spécifique d'occupation de l'espace publique.

Bilan des festivités

En l'absence des personnes concernées, il semble que les Rencontres de violoncelle et la fête votive se soient bien passées.

Buvette : les points positifs sont la fréquentation et l'animation du village.

Mais ils génèrent des nuisances : sonores, déplacements bruyants et tardifs, stationnement anarchique entre autres.

L'entretien des toilettes publiques et le nettoyage de la place deviennent de plus en plus lourds.

Le succès de cet établissement dépasse les capacités de notre bourg. Les incivilités ont augmenté et les habitants du bourg, bien que minoritaires à l'échelle de la population communale, doivent être entendus.

Il faut imposer une réduction de la surface d'occupation de l'espace public.

Adressage

Les travaux de nommage des voies et de répertoriage des propriétés sont terminés. Une carte interactive a été établie.

Le travail sur le terrain commence mercredi 21 septembre.

Travaux divers

Électricité : plusieurs prises ont été posées dont un boîtier sur le mur du Couvent permettant, entre autres, au Comité des fêtes de brancher divers appareils.

4 lampadaires solaires ont été implantés le long de l'escalier du parking.

Un local sanitaire a été aménagé dans l'atelier de William.

Salle de fêtes : aménagement du bar et du local derrière avec des éléments de rangement.

Ceux-ci permettront de ranger la vaisselle et d'affecter à son usage prévu le local d'archives.

Travaux maison Latour : M. Calmèjane doit intervenir courant novembre et il en profitera pour ajouter des dalles aux accès des allées du cimetière de Latour.

Voirie

Travaux réalisés à Pech d'eau

Las Calpernades : la pose de ralentisseurs semble difficile. Le responsable de la CCVLV passera voir.

La Romiguière : demande de zone de croisement, en attente d'une visite du responsable de la CCVLV

Aide de l'employé communal aux associations

Il faut limiter ces interventions au minimum, notre employé communal n'étant qu'à temps partiel.

Stationnement résidentiel dans le bourg

Entre l'entrée de la rue des Châteaux et l'entrée de la rue d'Al Méchant, il y a 16 habitations et seulement 8 places de stationnement.

Il y a donc plus de véhicules que de possibilités de stationnement et peu d'habitations disposent d'emplacements privés (garage ou parking extérieur)

Sur le plan juridique, il est légitime de limiter la délivrance d'une carte de stationnement sur la voie publique à 1 par habitation (donc 1 véhicule) et aucune aux habitations disposant d'un emplacement privé.

Il y a un réel problème de stationnement au fond du bourg qui peut se révéler dangereux en cas d'intervention urgente de véhicules de secours.

Il est possible de gagner 1 place en aménageant le terrain Coutrix (demande de devis a été faite)

Le maire réunira prochainement les riverains.

Ordures ménagères

Une réunion s'est tenue en juillet. La tarification incitative a été évoquée et est en attente de décision sur le mode de facturation.

Ceci entraînera la collecte de bacs individuels.

Questions diverses

Gilles Rapaud et quelques habitants de Lalande souhaitent s'investir dans l'entretien du hameau. Une belle initiative à encourager !

Ils voudraient en particulier construire une palissade autour des poubelles. Le conseil municipal décide que la commune prendra en charge la fourniture des matériaux nécessaires.

La séance est levée à 21h30

Conseil municipal du 12 décembre 2022

Le 12 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni sur convocation du 5 décembre 2022.

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, Dany Lespinasse, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud.

Étaient absent excusés : François Klère (procuration à Denis Jaeck), Roland Pidoux (procuration à Isabelle Montétagaud) Emmanuelle Leroyer et Christelle Lézouret

Était absente : Juliette Laevens

La séance débute à 19h40, Corinne Deshayes est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier conseil municipal à l'unanimité

Ordre du jour :

Passage à la nomenclature M57

Cela concerne la gestion des budgets des collectivités. La nomenclature change dans un but d'unification des comptabilités publiques. L'ensemble des collectivités doit avoir adopté cette nouvelle norme au 1er janvier 2024 mais Céline s'étant déjà formée à ces nouvelles méthodes, le Maire propose de l'adopter dès le 1er janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Transfert de compétences de l'éclairage public à la FDEL

Nous devons confirmer la délégation de compétences. L'inventaire des matériels a été validé. Nous devons aussi valider la mise à disposition de ces biens pour leur entretien.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération budgétaire modificative

Transfert du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 065 (charges courantes) : 2320 € destinés aux subventions aux associations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Lors du vote du budget, le maire nous avait soumis la répartition des subventions aux associations mais elle n'avait pas été votée.

Ces subventions seront versées sur présentation du compte rendu de l'AG et du compte financier. Le maire précise que cette délibération arrivant en fin d'année, certaines associations qui ne se sont pas manifestées dans le courant de l'année 2022 pourront, si le conseil en décide ainsi, bénéficier d'un report partiel ou total sur 2023. Un courrier sera envoyé aux responsables des associations pour les informer et leur préciser les modalités d'attribution pour 2023.

Répartition :

association	Montant attribué
Association des parents d'élèves ABC	50,00 €
Coopérative scolaire d'Anglars-Juillac	20,00 €
Association Foncière Pastorale	400,00 €
Sapeurs pompiers de Prayssac	50,00 €
Causse Toujours Compagnie	300,00 €
Vivre à Bélaye	300,00 €
Pierres Vivantes	300,00 €
Rencontres de violoncelle	300,00 €
Comité des Fêtes	300,00 €
Association de chasse	300,00 €
TOTAL	2 320,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Reversement de la taxe d'aménagement à la CCVLV

Cette taxe est perçue sur les permis de construire. Elle a été revalorisée lors de la dernière séance du conseil municipal. La loi de finances 2022 impose un reversement partiel aux EPCI. Le Maire propose un reversement de 10%, conformément à ce qui a été validé par la Communauté de Communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour adhérer au service juridique du centre de gestion

Jusqu'à présent, cela se faisait automatiquement. Il faut à présent le voter chaque année.

Délibération adoptée à l'unanimité

Projet d'aménagement du bourg

Ce projet a pour objectif de créer une réserve d'eau pour la défense incendie, de recadrer la circulation et le stationnement dans le bourg, de créer des places de stationnement PMR plus nombreuses et mieux adaptées.

Il s'agit également d'une remise en état d'éléments dégradés et de retravailler le parvis de la mairie.

Le maire a contacté le SDAIL et le CAU du Lot afin de faire une première estimation des travaux et les chiffrer.

Pour le moment il ne s'agit que de demander une subvention à l'Etat : DETR (31,5 % d'un montant total estimé à 106 000 € HT).

Les autres demandes de subvention se feront en début d'année. Le maître d'œuvre devrait être choisi au printemps pour des travaux envisagés fin 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération adressage

Le travail de nommage des rues et de métrage des numéros de maisons est terminé. Il a été porté principalement par Isabelle Montétagaud que nous remercions vivement.

Celle-ci fait remarquer qu'il est difficile d'établir une liste exhaustive des habitants, entre le cadastre qui n'est pas mis à jour et les nouveaux habitants qui ne se font pas connaître.

Cela complique l'attribution des adresses.

Dans tous les cas les adresses sont attribuées aux propriétés bâties et habitées et pas nominativement à leurs habitants.

La liste des noms de rues et la carte interactive réalisée par le SDAIL a été présentée aux conseillers municipaux lors d'une précédente réunion.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- **Couleur des panneaux** : choix en attente de l'avis des conseillers absents, sachant que le fond clair avec lettres foncées en italique obtient la majorité des suffrages des présents. Le nom de « Bélaye » sera écrit dans le filet supérieur, information importante au vu de l'étendue de notre commune.

- Denis Jaeck ayant assisté à la dernière réunion de **AQUARESO** nous annonce une augmentation de 5% du prix de l'eau à partir de janvier.

-L'élaboration du **PLUi** devrait arriver à son terme en début d'année 2023. Le projet sera présenté au conseil communautaire pour vote en janvier. Il sera ensuite soumis aux conseils municipaux avant enquête publique et la procédure d'adoption devrait normalement se terminer en juin 2023.

La séance est levée à 21h

ETAT CIVIL

Carnet bleu :

La commune a le plaisir de compter un nouvel habitant en la personne de Jonah Maghraus, né le 23 mai dernier. Tous nos vœux de bienvenue.

Carnet noir :

Nous avons la tristesse d'annoncer les décès de :

Carol Lamont, le 10 septembre

Nadia Getto, le 16 novembre

Nous assurons les familles et les proches endeuillés par ces pertes de notre profonde sympathie.

Carnet blanc :

Deux mariages ont été célébrés en notre mairie :

Le 26 août, Jean-Marc Deanjean et Catherine Poidevin ont uni leurs destinées sous les yeux de leur petit Marcel.

Le 15 octobre, ce sont Julien Adam et Lou Beernaerd qui ont convolé pour le meilleur.

Nous souhaitons tout le bonheur possible à ces deux couples de bélaycois.